

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20190620_1 du 20 juin 2019

Direction des Finances

L'an deux mille dix neuf, le vingt juin, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 14 juin 2019, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur Christian AMBARD.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 26

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 8

Nombre de conseillers municipaux absents : 1

PRÉSENTS :

Clotilde POUZERGUE - Gilles LAVACHE - Marianne CARIOU - Christian AMBARD - Louis PROTON - Georges TRANCHARD - Anne PASTUREL - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Adrienne DEGRANGE - Marcelle GIMENEZ - Hubert BLAIN - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Philippe SOUCHON - François-Noël BUFFET - Philippe LOCATELLI - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Blandine BOUNIOL - Bertrand SEGRETAIN - Frédéric HYVERNAT - Emilie CORTIER (FAILLANT) - Clément DELORME - Joëlle SECHAUD - Raphael PERRICHON - Alain GODARD - Bertrand MANTELET

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Christine CHALAND pouvoir à Marcelle GIMENEZ
Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER pouvoir à Sandrine GUILLEMIN
Danielle KESSLER pouvoir à Louis PROTON
Bruno GENTILINI pouvoir à Chantal TURCANO-DUROUSSET
Françoise POCHON pouvoir à Hubert BLAIN
Jérémy FAVRE pouvoir à Raphael PERRICHON
Damien BERTAUD pouvoir à Alain GODARD
François PERROT pouvoir à Joëlle SECHAUD

ABSENT(ES) :

Paul SACHOT

Objet : Budget général 2019 - Décision modificative N°1

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-11 et L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission finances, ressources humaines et affaires générales du 11/06/2019

Vu le rapport par lequel Madame le Maire expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil municipal a voté le budget primitif 2019 le 28 mars 2019 sur des bases prévisionnelles.

A mesure de son exécution, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements soit par le virement de crédits d'un compte à un autre, soit par l'inscription de crédits nouveaux.

Ces ajustements sont les suivants :

Compte	Objet	Section d'investissement	
		Dépenses	Recettes
Opérations d'investissement			
21-71-2135	Ravalement du mur d'enceinte du 20 av Jean Jaurès	24 000,00	
20-020-2051	Achat logiciel RH	15 000,00	
20-020-2051	Acquisition de licences Windows server + licences user pour 10 agents	3 500,00	
23-026- 2313	Panneau FABRE	- 10 000,00	
21-020-2184	Panneau FABRE	10 000,00	
16-01-1641	Emprunt en euros		42 500,00
TOTAL		42 500,00	42 500,00

Compte	Objet	Section de Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes
Opérations de fonctionnement			
74-01-7411	Dotation forfaitaire		- 42 990,00
74-01-74123	DSU (Dotation de Solidarité Urbaine)		15 697,00
74-01-74127	DNP (Dotation Nationale de Péréquation)		- 21 369,00
73-01-73111	Taxe foncière et taxe d'habitation		32 318,00
74-01-744	FCTVA fonctionnement		- 4 511,08
73-01-7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation		40 000,00
11-812-611	Contrats de prestations de services - Collecte papier et Déchetterie Aulagne	2 121,80	
11-822-611	Contrats de prestations de services - Marchés (Nettoyement CV, Nettoyement WC publics, Enlèvement tags, Nettoyement parcs et berges)	8 666,57	
67-815-6714	Aide à l'acquisition de vélos électriques (50 x100 €)	5 000,00	
011-020-611	Prestation migration nouveau logiciel RH	20 000,00	
022-01-022	Dépenses imprévues	- 16 643,45	
TOTAL		19 144,92	19 144,92

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité :

Contre :

Bertrand MANTELET

Abstention(s) :

Joëlle SECHAUD - Jérémy FAVRE - Raphael PERRICHON - Alain GODARD - Damien

BERTAUD - François PERROT

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les virements et inscriptions nouvelles de crédits conformément au tableau proposé ci-dessus :

- en section d'investissement : 42 500,00 € en dépenses et 42 500,00 € en recettes

- en section de fonctionnement : 19 144,92 € en dépenses et 19 144,92 € en recettes

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :			
Transmission en préfecture le	/	/	
Affichage :			
du	/	/	au / /
Clotilde POUZERGUE			
Maire			
Conseillère métropolitaine			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS

L'an deux mille dix neuf, le vingt juin

Pour extrait certifié conforme,

Clotilde POUZERGUE

Maire

Conseillère métropolitaine

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).